LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

SAMEDI 17 MARS 1928

BUREAUX : ROUBAIX Téléph. 0.41 45, Rue de la Gare, 45 — TOURCOING Téléph. 0.85 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

LE GAL DE GAUCHIN OU LA PIERRE DES MARIS TROMPÉS

C'EST un charmant petit village, aux maisons basses pelotonnées au creux d'un riant vallon de l'Artois, entre Lens et Saint-Pol et à une vingtaine de kilomètres d'Arras. Il porte ce nom moyennageux : Gauchin le Gal.

Beaucoup l'ignorent, et les touristes qu'une randonnée d'auto amène dans les parages, le frôlent seulement et ne daignent, pour la plupart, s'y arrêter.

C'est qu'il n'a point, par exemple, comme Hélain, la commune voisine, un château féodal du XIIe siècle, dont le très curieux intérieur attire les visiteurs.

Une église ancienne, mais sans caractère architectural ; une vieille gentilhommière dont le dernier maître ci-devant, Comte de Marbois de la Marche, paya de sa tête, à Arras, en 1793, sa fidélité au roi et enfin un antique moulin où l'on voit encastrées les armoiries d'autres seigneurs lointains, les de Bailleul et les de Saveuse, tels sont les vestiges que des temps passés ont légués à Gauchin le Gal.

Quant à son histoire, la petite localité semble n'en pas avoir. Nul ne se souvient qu'un événement particulier l'ait marquée au cours des siècles.

Mais à défaut d'histoire, Gauchin possède une légende bien amusante qu'on dirait empruntée à un conte de Boccace.

Et loin d'en prendre ombrage, les habitants l'entretiennent plaisamment.

Le voici :

En ce temps là existait à Gauchin, un riche marchand nommé Gervais. Ses affaires étaient si prospères que ses confrères, jaloux

LE GAL DE GAUCHIN

abdiquèrent point à le surveiller étroitement. Ils voulaient ainsi découvrir le secret d'un succès si grand.

Or, certain jour, l'un d'eux les réunit tous et, riant à ventre déboutonné, leur confia qu'il avait découvert le secret tant cherché.

— Compères, leur dit-il, j'ai surpris, ce matin même, la chose qui tant nous tient à cœur.

— Est-ce donc vrai ?

— Mais oui, compères. Notre homme possède un porte bonheur et ce porte bonheur c'est...

— ...C'est ?

— .. Sa femme. Je l'ai trouvée ce matin sur les genoux de maître Thibaud, le faiseur de chandelles.

Et tous les marchands de rire. Mais pas un ne eut garder pour soi le fameux secret. Chacun, même, s'empressa de conter la chose à sa femme.

A quelque temps de là l'heureux marchand ne fut pas peu surpris d'entendre un grand choc contre l'huis. Il ouvrit et se trouva devant un galet énorme qui déjà dévalait la côte.

Gervais referma sa porte et ne se souciait point davantage de la pierre. Mais le lendemain et les nuits suivantes elle revint.

— C'est le diable qui l'amène, s'écriait le pauvre homme.

Excédé à la fin, notre marchand allait se fâcher, quand le grès s'abstint de le visiter.

Sur les entrefaites, les affaires des autres marchands s'étaient de beaucoup améliorées. Et les uns et les autres pensaient sincèrement ne devoir ces résultats qu'à leur seule adresse. Car ils continuaient de se gausser des aventures galantes de la femme de leur confrère et des allées et venues du galet.

Mais tout changea soudain. Débarassé des visites nocturnes de la ronde pierre, Gervais avait repris sa bonne mine et son humeur joyeuse. Et ce fut aux autres à courber la tête sous le fait du souci.

Chaque nuit, maintenant, le grès chez eux allait frapper de porte en porte.

Une fois encore ils tinrent conseil pour tâcher de démêler le mystère.

Ils ne tardèrent point à en trouver le fil.

Et un beau matin l'on vit les marchands de Gauchin descendre sur la place, approcher du galet tout hélant d'une dernière randonnée et l'attacher par une solide chaîne à une lourde borne, fichée en terre.

Savez vous ce qui s'était passé ? Les femmes des marchands avaient tout bonnement suivi l'exemple de l'épouse de Gervais pour tendre la prospérité aux affaires de leurs maris.

Telle est la légende du Gal de Gauchin, qui allait la nuit frapper à la porte des maris trompés.

Ce gros galet, qui ne pèse pas moins de 112 kilogs, est toujours là, sur la place, en chemise à la borne de grès.

La chaîne enlevée pendant la guerre, dit-on, a été remplacée. Un habitant facétieux y a mis l'indication suivante :

« En 1925, cette chaîne a été rétablie par les soins d'un célibataire compatissant ». Ce qui fait dire à de méchantes gens que la légende est une histoire vraie.

Robert JAN.

Le plus grand cerf-volant du monde

Le plus grand cerf-volant du Monde vient de faire ses essais à Los Angeles. Ce cerf-volant ne mesure pas moins de 10 mètres de haut et a une surface de 600 pieds carrés. Il a été construit par un groupe de jeunes cadets de l'Ecole Militaire. (W. W. Ph.)

Hier, la Chambre a voté un projet toutes les sept minutes

Elle s'est, en outre, prononcée contre la libération des députés communistes emprisonnés ; elle partira en vacances aujourd'hui

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Avant de disparaître, et étant donné le désir de faire quelque chose qui puisse plaire à l'électeur, la Chambre s'est littéralement transformée, hier, en machine à voter.

Jusqu'alors, sauf peut-être à l'occasion du budget, les députés avaient souvent préféré l'agrément du chemin des écoliers au rude labeur d'un travail sérieux.

Hier on rompit avec les habitudes de nonchalance : le Parlement s'est rué à la besogne avec la même ardeur que si l'existence du pays en dépendait.

Le Gouvernement avait profité de cette heureuse disposition pour remettre entre les mains du Président de la Chambre une foule de projets en souffrance.

Le spectacle était des plus curieux. A peine une proposition était-elle annoncée que les mains se levaient et s'abaissaient avec un ensemble parfait, et le projet, dont on connaissait à peine le texte, était voté. Tout se déroulait comme dans un rêve. Le petit nombre des députés présents facilitait singulièrement d'ailleurs la marche des opérations et M. Fernand Bouisson, qui connaît la manière d'aller vite, s'étendant à merveille pour mener les opérations, dominant parfaitement à cette allure, tous les records ont été battus.

Vingt sept projets ont été votés dans la matinée et une trentaine dans le reste de la journée, ce qui donne une moyenne d'un projet voté toutes les sept minutes.

Pourtant, certains étaient importants, mais qu'il s'agissait notamment d'accords commerciaux avec la Belgique, l'Italie, la Suisse, de la loi militaire, du statut de la radiodiffusion, etc..., etc.

Ainsi dans sa frénésie de vote, la Chambre dont le travail ressemblait beaucoup plus à celui qu'exécutent en série des grandes firmes d'automobiles qu'aux discussions habituellement serrées du Parlement, ne discutait pas et approuvait à tour de bras.

Pourtant, la demande de libération des députés communistes donna lieu à un court débat. Il se termina rapidement, à l'avantage du Gouvernement, qui, sur la question préalable, devait poser la question de confiance.

Certaines propositions nécessitant un renvoi au Sénat, les Assemblées se sont ajournées à aujourd'hui. C'est donc ce soir que la session se terminera et tous partiront en hâte dans leurs circonscriptions respectives pour préparer la grande consultation du 22 avril, objet tout à la fois de leur désir et de leur terreur.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Colombophiles, lisez en 4e page en tête de la « Journée Sportive », la chronique de notre collaborateur spécialiste L'ACTUALITÉ.

La jolie fille aux belles oranges

A l'occasion d'une exposition à San Bernadino, de produits du pays, cette jeune et gracieuse jeune fille, nous montre deux spécimen d'oranges, les plus grosses et les plus petites trouvées à l'exposition. (W. W. Ph.)

L'arrestation de l'assassin du courtier Truphème

Le bijoutier Mestorino est dans un état de prostration complet

Malgré de courts interrogatoires, ce fut hier une journée de repos pour l'assassin de Truphème. Un repos bien gagné, dirait-on, si l'on pouvait avoir un soupçon de pitié pour ce criminel au sang froid si déconcertant.

Mestorino a, en effet, les nerfs solides, et nos policiers durent le harceler pendant de nombreuses heures pour avoir raison de lui.

D'ailleurs, tous les anciens amis du meurtrier furent frappés de l'« esprit macabre » du criminel, qui assista aux funérailles de sa victime et apporta ses condoléances au malheureux père de celui qu'il avait tué.

Pendant toute la cérémonie, le bijoutier parla à ses voisins de l'« odieux crime », ajoutant que s'il tenait le coupable, il lui ferait passer un mauvais quart d'heure.

Pendant ce temps, MM. Gabrielli et Guillaume recevaient la déposition d'un jeune homme de quinze ans, Louis Bayard, apprenti au service du garagiste de la Varenne, Barin.

Le mardi 28 février, lendemain du crime, Bayard, qui nettoyait la voiture du diamantaire, découvrit dans un porte-cartes de l'automobile un portefeuille contenant des sachets de pierres et de brillants, une montre et une épingle de cravate, ainsi que différents papiers. Connaissant les habitudes du client, le jeune homme ne prêta pas attention à cette trouvaille et laissa le portefeuille où il se trouvait. Ce n'est qu'hier soir, en apprenant l'arrestation du diamantaire et sur les conseils de ses parents, que le jeune Bayard décida de venir faire part à la police, de ce qu'il savait.

La moustache postiche

D'autre part, M. Guillaume avait convoqué à son bureau Mlle Loynet, fabricante de postiches, rue du Faubourg-Saint-Denis. On avait été frappé hier, de la ressemblance

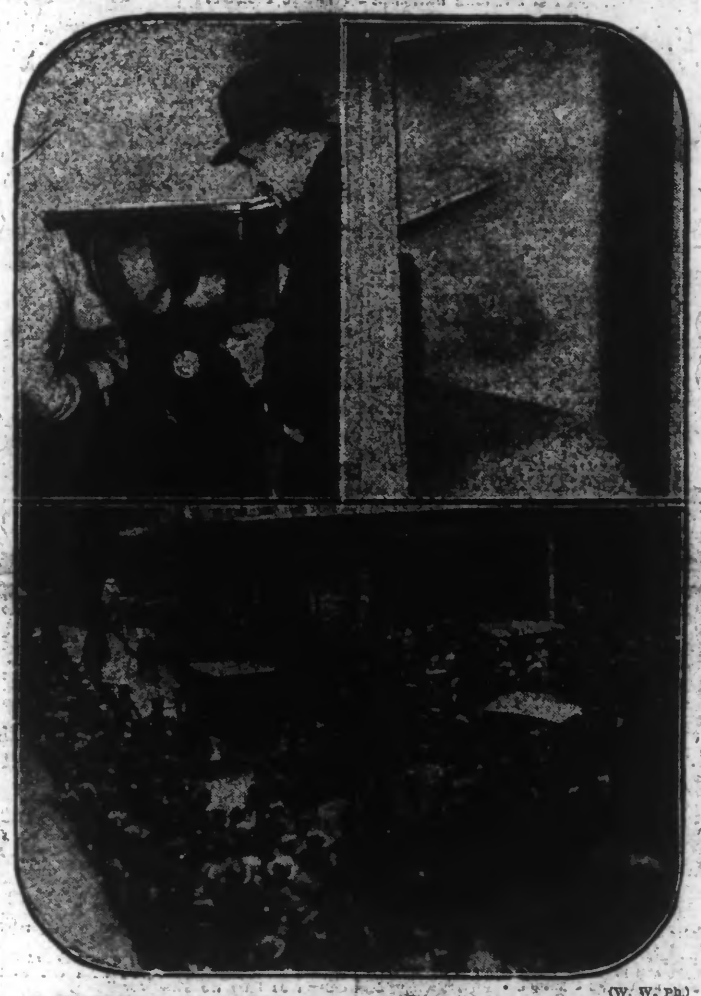

(W. W. Ph.)

EN HAUT : à gauche : MESTORINO, l'assassin de TRUPHEME, ouvrant le coffre fort lui appartenant, en présence des policiers. — A droite : Le placard dans lequel MESTORINO cacha pendant quelques heures le cadavre de TRUPHEME. — EN BAS : La foule hostile encadrant le démarrage de la voiture de la police judiciaire après l'arrestation de MESTORINO, rue Saint-Augustin.

Le frère de Mme Van Severen était hier révolté :

— Quand on pense, nous dit-il, que Mestorino osa plaisanter en me déclarant : « On alla jusqu'à me soupçonner. Non, trouvez-vous que je possède une frimousse d'assassin ? Les policiers perdent la tête. Aujourd'hui, c'est moi le criminel, demain, ce sera vous ».

Cependant hier, le meurtrier avait de nouveau perdu sa belle assurance. C'est à peine s'il pouvait répondre aux questions des policiers.

La journée d'hier

Après avoir passé la nuit à la prison de la Santé, Mestorino, l'assassin du courtier en bijoux Truphème, a été amené à nouveau hier matin, à la police judiciaire. En sa présence, pierres et objets divers saisis tant sur lui qu'au cours de la perquisition opérée 29, rue Saint-Augustin, ont été mis sous scellés.

L'assassin qui semblait hier soir avoir repris courage, est de nouveau dans un état de prostration complet. C'est à peine s'il a répondu d'un signe de tête aux quelques questions qui lui ont été posées par les inspecteurs.

qui aurait existé entre Mestorino, ayant mis une moustache postiche, et Gaston Truphème. D'autre part, la police avait appris qu'une fabricante de postiches avait vendu le lundi 27 février, une paire de moustaches brunes. La vendeuse, interrogée, avait cru reconnaître dans une photographie de Mestorino, qui lui avait été présentée, son acheteur.

Hier matin, Mlle Loynet a été mise en présence de Mestorino, qu'elle n'a pas reconnu pour son acheteur du 27 février. Elle a indiqué, d'autre part, que la paire de moustaches qu'elle avait vendue, était assez longue et ne ressemblait en rien à celles de Truphème.

Pour les inspecteurs qui arrêtèrent l'assassin

Une somme de 10.000 francs, offerte par des joailliers parisiens, a été apportée, ce matin, à la police judiciaire. Cette somme sera partagée entre les différents inspecteurs de la police judiciaire et de la Sûreté générale qui ont participé à l'arrestation de l'assassin de Gaston Truphème.

Une autre somme de 30.000 francs offerte par le Syndicat des Diamantaires sera ultérieurement distribuée à ces mêmes inspecteurs.

Un banquier anversois aurait détourné plus d'un million

Une banque anversoise a déposé une plainte contre un de ses directeurs qui, au cours des années 1924-1925, aurait commis au détriment de cet établissement, des faux en écritures et des détournements s'élevant à plus d'un million. L'inculpé a avoué les faits, mais a déclaré avoir agi par ordre.

LE PAIN A 2 FR. 10 LE KILO DANS LA SEINE

La Commission départementale des tarifs a fixé le cours du quintal des farines panifiables à 420 francs au lieu de 410 francs, compris le surtaxe octroi. En conséquence de cette augmentation, le prix du kilo de pain sera porté à 2 fr 10 au lieu de 2 fr 05 à partir du 22 Mars, pour la région parisienne.

Un inconnu assassiné dans la forêt de Senlis

Un nouveau crime mystérieux a été découvert.

Un garde forestier a trouvé, dans la forêt de Senlis, le corps d'un individu qu'on croit être de nationalité allemande. La tête, qui était trouée d'une balle de revolver, était appuyée sur une mallette de voyage. Le linge du corps et le cuir du chapeau avaient été démarqués. Dans les poches, on a trouvé un portefeuille contenant 400 francs, mais aucun papier d'identité.

Mort du doyen des Maires du département du Nord

Nous apprenons la mort à l'âge de 93 ans de M. Léon Lepilar, cultivateur, doyen des maires du département du Nord, conseiller municipal, maire de Monceaux, près Vervins.

Le champion des fendeurs d'ardoises

M. DELL WILLIAMS, de Bangor (Etats-Unis), qui a réussi à faire 48 feuilles d'ardoise parfaites dans un bloc d'un pouce d'épaisseur, vient d'être proclamé champion des fendeurs d'ardoise. (W. W. Ph.).

Le double crime d'un triste individu à Lens

Les jurés du Pas-de-Calais ont condamné Chéry qui tua sa maîtresse et un " amant " de celle-ci aux travaux forcés à perpétuité

Hier s'est terminée, devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais, l'affaire la plus importante inscrite au rôle de la session et qui commença jeudi. Il s'agissait de juger Chéry, ce « bat d'Af » qui tua à Lens l'un des « amants » de sa maîtresse, une femme galante, ainsi que celle-ci.

Réquisitoire et plaidoirie

Cette deuxième audience fut réservée au réquisitoire de M. CHOLLET, Procureur de la République, qui fut d'une extrême sévérité. Il réclama la peine de mort pour la sauvegarde des droits de la Justice.

Me Wavrin, avocat de l'accusé, démontra dans une plaidoirie toute de logique et de bon sens que son client ne peut pas être accusé avec certitude du meurtre de Biet ; quand à celui de Blanche, il s'agit d'un accident.

Le verdict

Le jury se retire pour délibérer et admet en partie cette thèse. Il répond négativement en ce qui concerne le meurtre de Biet, et oui pour ce qui est de celui de la maîtresse de Chéry.

Le Cour applique la peine, le jury étant resté muet sur les circonstances atténuantes et condamne CHÉRY AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ.

Le cambriolage du bureau de poste de Billy-Montigny

C'est aujourd'hui que comparaîtront devant les jurés, les Polonais-Allemands Joseph Skrobotz et Jean Skrobotz.

Le premier est accusé d'avoir, le 19 janvier 1927, cambriolé le bureau de poste de Billy-Montigny, où il y déroba des Bons de la Défense Nationale pour environ 225.000 francs et de nombreux objets.

Le second, son frère, est accusé de recel.

L'heure d'été le 14 Avril ?

Une convention internationale fixe au troisième samedi d'avril le retour à l'heure d'été, mais cette année, le troisième samedi tombant le 21 avril veille des élections législatives en France, M. André Tardieu a estimé que le changement d'heure, dont l'application n'est réelle que dans les campagnes que quelques jours après, pourrait être une source d'erreurs en ce qui concerne l'heure de clôture du scrutin. En conséquence, il a demandé aux gouvernements belge, anglais et hollandais, de vouloir bien avancer au 14 avril la date d'application de l'heure d'été. Aucune décision officielle ne sera prise avant réponse favorable des gouvernements consultés.

La Mi-Carême à Paris

Comme les années précédentes, les fêtes de la Mi-Carême se sont déroulées avec entrain et gaîté jeudi à Paris. On voit ici le char portant la Reine des Reines et ses demoiselles d'honneur. (H. Manuel).

EN TROISIÈME PAGE. — La liste des numéros gagnants de la Tombola de l'Orphelinat et Mutuelle de la Police.

Des employés pillaient leur patron à Amiens

Ils ont été arrêtés avec deux complices qui, comme eux, ont été déférés au Parquet

Une grave affaire de vol vient d'être découverte à Amiens, qui, grâce à l'activité de la police mobile de Lille, a conduit au Parquet le coupable, un employé indélicat, et trois de ses complices. Voici comment le pot aux roses a été découvert :

Un commerçant volé

Au mois de septembre dernier, M. Sulmont, tailleur, rue des Trois-Cailloux, à Amiens, s'aperçevait que 2.800 francs manquaient dans son tiroir-caisse. Un peu plus tard, il constatait un important manquant dans ses tissus. Pour ne pas jeter le discrédit sur son personnel M. Sulmont évita de porter plainte, mais redoubla sa surveillance. Enhardi par l'impunité, de son côté le voleur continua. En janvier, il préleva de nouveau à la caisse 5.500 fr. Cette fois c'en était trop. Le tailleur porta plainte, et confia en même temps au Parquet les soupçons qu'il avait sur l'un de ses employés, Georges Duvauchelle, domicilié chez ses parents, 3, Place d'Aguesseau.

Chargés de l'enquête, MM. Chauvin, commissaire, Coussemacker et Bouche, inspecteurs de la police mobile, se mirent aussitôt à l'œuvre. Ils ne tardèrent pas à apprendre que le jeune homme ne se refusait rien. Vêtu en gentleman, il fréquentait les « dancings », les théâtres et autres établissements de plaisir. Ses dépenses ne cadraient nullement avec sa situation.

Mis en demeure de s'expliquer Duvauchelle invoqua des gains à la Bourse.

Les policiers ne se découragèrent pas et recoururent à une perquisition qui fut fructueuse, en ce sens qu'elle amena la découverte de 49 mètres de doublures de soie. Pressé de questions l'employé avoua un vol d'argent et un autre vol de 200 mètres de tissus divers.

Quatre arrestations

Il avoua, en outre, avoir revendu les marchandises dérobées, à un tailleur, de la rue de l'Amiral-Courbet, M. Fernand Lenglet, et reconnut avoir remis à sa mère, née Louise Triboulet, 47 ans, une somme de 2.000 francs pour jouer à la Bourse. Peu après les policiers apprenaient que le propre frère du voleur, Paul Duvauchelle, 17 ans, s'était rendu coupable d'un vol de 3.300 francs en numéraire, commis avec effraction aux établissements Hofmann et Caustier où il était employé.

Tous les coupables ayant reconnu les faits, il ne restait plus qu'à les déférer au parquet. Il en fut ainsi jeudi soir et après un interrogatoire d'identité M. Kerembrun qui instruit l'affaire, a fait placer sous mandat de dépôt, la dame Duvauchelle, ses deux fils et le tailleur Lenglet.

La police mobile qui a remarquablement mené cette affaire continue son enquête.

On s'attend à de nouvelles arrestations.

Le raid téméraire de "l'Endeavour"

D'après certaines déclarations, reproduites par le « Daily Express », le départ de l'« Endeavour » aurait été décidé sur les instances de miss Mackay, qui voulait devancer tous les aviateurs transatlantiques de 1928 et accomplir ce record pour l'aviation anglaise.

Lord Inchcape avait supplié sa fille de renoncer à son projet

Lorsque lord Inchcape, qui séjourne actuellement à Hélouan, s'apprit, il y a quelques jours, que miss Elsie Mackay, sa fille, avait l'intention de participer à un vol transatlantique, il lui télégraphia pour la supplier de renoncer à une aussi dangereuse entreprise. Il a été très affecté lorsqu'il a appris que sa fille était vraiment partie.

La mère de la jeune femme en raison de sa santé, qui est délicate, a été laissée dans l'ignorance de ce qui s'est passé, et lord Inchcape, dont chaque heure qui passe augmente la douleur, doit faire appel à une grande maîtrise de soi pour ne pas se trahir.

Les corps des aviateurs Schmutz et Terrade ont été ramenés en France

L'avion « Léonard de Vinci » ramenant en France les corps des aviateurs Schmutz et Terrade, est arrivé au Bourget à 10 h. 52 venant de Lympne, piloté par le chef pilote Bajac.

Le lourd bi-moteur ayant atterri sans heurt est rentré en roulant lentement dans le hangar de la compagnie à laquelle appartenaient les deux aviateurs.

Une centaine de pilotes et de mécaniciens étaient venus pour saluer les corps des deux camarades disparus. De la cabine toute tendue de feuillage et de fleurs, au milieu de nombreuses couronnes, les deux cercueils ont été descendus par les mécaniciens de la compagnie, en présence de Mmes Schmutz et Terrade, veuves des aviateurs ; de M. Bardel, directeur de la Compagnie et de M. Ranvoise, commandant du port aérien.

Les vêtements "ininflammables"

Au cours de nouveaux essais Mlle Biget s'est brûlée aux bras

Mlle Biget qui, dimanche dernier, au Polygone de Vincennes, faillit être carbonisée en expérimentant un enduit spécial destiné à rendre ininflammables les ailes d'un avion et les vêtements d'aviateur, s'est livrée hier à de nouveaux essais à Saint-Mandé.

Mlle Biget s'est brûlée grièvement aux bras et a dû être transportée d'urgence à l'hôpital Lariboisière où son état n'a pas été jugé inquiétant.

Un maçon égorgé dans son lit

M. Dagnino, maître maçon à Villerbanne, en allant voir, hier après-midi, un de ses ouvriers, l'Italien Bertone, âgé de 35 ans, manœuvre maçon, qui n'était pas venu à son travail, l'a trouvé assassiné dans la petite maison du clos de Vertefeuille, à Bron.

Bertone était couché sur un petit lit de fer, le visage dissimulé sous un monceau de chiffons sanglants. Sous le lit, des planchettes achevaient de brûler et d'un matelas qui se consumait, s'échappait une fumée âcre.

M. Allaud, maire de Bron, accompagné du docteur Faguin, s'est rendu le premier sur les lieux. Le médecin a constaté que le cadavre avait une plaie béante et que la victime avait été égorgée.

Bientôt après, M. Romever, commissaire de police de Villerbanne ; M. Sarbach, chef de la sûreté lyonnaise et de nombreux inspecteurs, ainsi que le Parquet de Lyon, se sont rendus sur les lieux. Après de nombreuses investigations et des constatations, un autre Italien, Aurelio Bellanoli, âgé de 30 ans, demeurant dans un village voisin et qui était venu aider Bertone à construire sa maisonnette, a été gardé provisoirement à la disposition de la Justice. On croit que le vol est le mobile du crime.